



-3858-

**Province de Québec
Corporation de la Ville de Forestville
Forestville, Comté René-Lévesque**

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 8 septembre 2020 à 19 h à la salle Ginette-B.-Sirois du Complexe Guy-Ouellet :

Sont présents : Mme Micheline Anctil, mairesse;
Mme Dolorès Simard, conseillère au siège # 1;
M. Mario Desbiens, conseiller au siège # 2;
M. Richard Foster, conseiller au siège # 3;
Mme Gina L'Heureux, conseillère au siège # 4;
Mme Nadine Gagné, conseillère au siège # 5;
M. Guy Racine, conseiller au siège # 6.
M. Richard Duguay, greffier.

sous la présidence de la mairesse, Mme Micheline Anctil.

Ouverture de la séance

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter l'ordre du jour tel que présenté :

Ordre du jour

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du dernier procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 août 2020
- 4. Message de la mairesse**
 - 4.1
- 5. Développement économique**
 - 5.1 Rapport de la mairesse
 - 5.2 Passerelle véhicule hors route (VHR) rivière Sault-aux-Cochons – Aménagement sentiers
- 6. Développement culturel et communautaire**
 - 6.1 Rapport de la conseillère Mme Dolorès Simard
- 7. Urbanisme et mise en valeur du milieu**
 - 7.1 Rapport du conseiller M. Mario Desbiens
 - 7.2 Rapport des permis de rénovation et de construction



8. Sécurité publique

8.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport du conseiller M. Richard Foster
- 9.2 1^e Avenue – étude de variantes
- 9.3 Rapiécage de rues – contrat à Jacques Dufour et fils inc
- 9.4 Acquisition d'un radar pédagogique mobile
- 9.5 Accès à l'aéroport – modification du système de barrière
- 9.6 Coupes de bois - reboisement

10. Tourisme

10.1 Rapport de la conseillère Mme Gina L'Heureux

11. Hygiène du milieu

11.1 Rapport de la conseillère Mme Nadine Gagné

12. Loisirs et sports

12.1 Rapport du conseiller M. Guy Racine

13. Administration

- 13.1 Approbation et paiement des comptes
- 13.2 Rapport du directeur général sur les contrats accordés
- 13.3 Aides financières
- 13.4 Optimisation – adoption de la nouvelle structure organisationnelle
- 13.5 Emprunt par billets au montant de 1 664 700 \$
- 13.6 Rapport financier mensuel
- 13.7 Emprunt par billets au montant de 1 664 700 \$ - Institution financière

14. Affaires nouvelles

14.1 Demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis

15. Période de questions des citoyens

16. Clôture et levée de la séance

Adoption du dernier procès-verbal

R-200908-172

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Forestville tenue le 11 août 2020 ait été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture à cette séance. Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'adopter ce procès-verbal tel que rédigé.



Passerelle véhicule hors route (VHR) rivière Sault-aux-Cochons – Aménagement sentiers

R-200908-173

CONSIDÉRANT le projet de construction d'une passerelle pour véhicule hors route (VHR) permanente enjambant la rivière Sault-aux-Cochons, pour lequel la Ville de Forestville a reçu une aide financière du gouvernement du Québec, via le programme d'aide financière aux véhicules hors route (PAFVHR);

CONSIDÉRANT QUE le projet implique l'aménagement de sentiers d'accès, sur une longueur d'environ 2.5 km, et l'installation de 11 ponceaux;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la *Loi*;

CONSIDÉRANT la soumission reçue, le 27 août 2020 et révisée le 3 septembre 2020, par le Centre de formation professionnel de l'Estuaire, pour la construction de 1.9 km de sentiers et pour la remise en état d'un chemin existant d'environ 600 m, donnant accès à la future passerelle, au montant forfaitaire de 32 400 \$, plus taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents ;

- D'accepter la soumission du Centre de formation professionnel de l'Estuaire, en date du 27 août 2020 et révisée au 3 septembre 2020, pour la construction de 1.9 km de sentiers et pour la remise en état d'un chemin existant d'environ 600 m, donnant accès à la future passerelle, au montant forfaitaire de 32 400 \$, plus taxes applicables;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents;
- Que toutes les dépenses d'achat et de transport de matériaux, d'engagement de personnel, de location de machinerie ou autres soient incluses dans ce mandat et que cette dépense soit affectée au projet.

Rapport des permis de rénovation et de construction

R-200908-174

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents d'accepter le rapport des permis de rénovation et de construction préparé par M. Daniel Charette, technicien en urbanisme.

SOMMAIRE DES PERMIS DE CONSTRUCTION-RÉNOVATION					
Descriptions		Janvier à août 2020		Janvier à août 2019	
		Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
NOUVELLES CONSTRUCTIONS	Maison mobiles			1	13 000 \$
	Résidences simples			1	30 500 \$
	Résidences multiples				
	Chalets / autres			1	25 000 \$
	Commerces				
	Industries				
	Autres (institution & gouvernement)				
Sous-total		0		3	68 500 \$



Descriptions		Janvier à août 2020		Janvier à août 2019	
		Permis	Valeur estimée	Permis	Valeur estimée
RÉNOVATIONS ET AMÉLIORATIONS	Résidences simples + maisons mobiles	109	947 200 \$	109	964 460 \$
	Résidences multiples	4	61 500 \$	5	89 000 \$
	Chalets	3	9 800 \$	1	5 000 \$
	Commerces	5	165 000 \$	1	100 000 \$
	Industries	2	435 000 \$		
	Autres (institution & gouvernement)	5	2 246 889 \$	7	5 353 210 \$
	Démolitions	4	(13 300) \$	4	(193 700) \$
	Annulé				
	Sous-total	132	3 852 089 \$	127	6 317 970 \$
		132	3 852 089 \$	130	6 386 470 \$

1^{re} Avenue – Étude de variantes

R-200908-175

CONSIDÉRANT la 1^{re} Avenue et ses problèmes de manque d'espace et de renversement des garde-fous, entre la 3^e rue et la 7^e rue (secteur de la côte);

CONSIDÉRANT QUE trois variantes soient envisageables afin de remédier à la situation, soient l'élargissement du remblai, le déplacement latéral de la rue du côté nord/est et la transformation en un sens unique ascendant;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été sollicitées;

CONSIDÉRANT la soumission # 42907TT de l'entreprise Tetra Tech, pour une étude préliminaire de trois variantes, au montant de 8 890 \$, plus les taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE tous ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la TECQ;

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission # 42907TT, de l'entreprise Tetra Tech, pour une étude préliminaire de trois variantes, au montant de 8 890 \$, plus les taxes applicables
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents et que la dépense soit affectée au seuil de la TECQ.

Rapiéçage de rues – Contrat Jacques Dufour et fils inc

R-200908-176

CONSIDÉRANT QUE certaines rues municipales ont besoin de rapiéçage;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs secteurs ont été ciblés, pour une surface totale de 690 m²;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permet de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été sollicitées;

CONSIDÉRANT la soumission # 2020-201 de l'entreprise Jacques Dufour et fils inc, pour l'excavation, la mise au rebut des matériaux excavés, la préparation des surfaces, incluant l'ajout de granulats ainsi que la pose d'une couche d'enrobé bitumineux, pour une surface



de 700 m², au montant de 65 268 \$, plus taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission 2020-201 de l'entreprise Jacques Dufour et fils inc, pour l'excavation, la mise au rebut des matériaux excavés, la préparation des surfaces, incluant l'ajout de granulats ainsi que la pose d'une couche d'enrobé bitumineux, pour une surface de 700 m², au montant de 65 268\$, plus les taxes applicables
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents.

Acquisition d'un radar pédagogique mobile

R-200908-177

CONSIDÉRANT le projet de sécurisation de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'IL soit nécessaire d'augmenter le niveau de sécurité dans des endroits qui peuvent varier dans le temps et en emplacement;

CONSIDÉRANT QU'UN radar pédagogique mobile permettrait de sensibiliser les automobilistes et qu'il soit déplaçable;

CONSIDÉRANT QUE des recherches de financement externe aient été faites, en vain;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permette de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la Loi;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises aient tout de même été sollicitées, pour des produits similaires mais de qualités différentes;

CONSIDÉRANT la soumission # 111347 (3) de l'entreprise Trafic Innovation, pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile sur remorque, au montant de 14 539.00 \$, plus taxes applicables;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission # 111347 (3) de l'entreprise Trafic Innovation, pour l'acquisition d'un radar pédagogique mobile sur remorque, au montant de 14 539.00 \$, plus taxes applicables;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents.

Accès à l'aéroport – modification du système de barrière

R-200908-178

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport municipal et son niveau d'activité est en hausse;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de modifier le système de barrière, à la fois pour des raisons économiques et sécuritaires;



CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permette de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la *Loi*;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été sollicitées, mais que seulement deux de celles-ci ont répondu à notre invitation;

CONSIDÉRANT la soumission # 05618 de l'entreprise Service et alarme Microtechnique, pour l'ajout de contrôles et systèmes, au montant de 15 716.00 \$, plus taxes applicables, soumission à la fois conforme et la plus basse;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses ont été prévues au budget 2020 mais au montant de 10 000 \$;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission 05618 de l'entreprise Service et alarme Microtechnique, pour l'ajout de contrôles et systèmes, au montant de 15 716 00 \$, plus les taxes applicables;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents.

Coupes de bois - Reboisement

R-200908-179

CONSIDÉRANT les coupes de bois ayant eu lieu dans les derniers mois;

CONSIDÉRANT QU'IL est nécessaire de sécuriser les sites des coupes et d'empêcher toute érosion, notamment par la remise en place de la végétation;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de gestion contractuelle #2018-281 permette de contracter de gré à gré, et ce, conformément au seuil décrété par la *Loi*;

CONSIDÉRANT la soumission des Entreprises forestières Memotech inc, en date du 13 juillet 2020, pour la récupération du bois coupé, le reboisement, le transport, l'élimination des débris et la surveillance, au montant de 36 735 \$, plus taxes applicables;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- D'accepter la soumission des Entreprises forestières Memotech inc, pour la récupération du bois coupé, le reboisement, le transport, l'élimination des débris et la surveillance, au montant de 36 735\$, plus les taxes applicables;
- D'autoriser M. Richard Duguay, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Forestville, tous les documents afférents.

Approbation et paiement des comptes

R-200908-180

CONSIDÉRANT QUE les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et des comptes à payer aient été remises à chaque membre du conseil et que tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à la lecture à cette séance;



CONSIDÉRANT QUE le greffier ait fourni, aux membres du conseil, tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci et qu'il atteste que les crédits nécessaires sont disponibles;

Il est proposé par le conseiller M. Richard Foster et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'approuver les listes de comptes payés par prélèvements bancaires et par chèques et d'autoriser le paiement des comptes à payer.

Description	Montant
Comptes payés par prélèvements bancaires	181 514.06 \$
Comptes payés par chèques	187 438.37 \$
Comptes à payer	249 761.56 \$
Total	618 713.99 \$

**Rapport du directeur général sur les contrats accordés
R-200908-181**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville ait adopté le règlement # 2018-281 relatif à la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 33 de ce règlement le directeur général ait le pouvoir de passer les contrats nécessaires afin d'exercer la compétence qui lui est dévolue par ce règlement au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 36 le directeur général doit faire un rapport à la séance ordinaire suivant l'accord des contrats;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents que la présente résolution constitue une confirmation des contrats accordés par M. Richard Duguay, directeur général.

Contrats accordés au 7 septembre 2020				
	Date	Fournisseur	Description	Montant plus taxes applicables
A.	19-08-2020	Transport R. Lamarre & Fils	Enlèvement et disposition résidus asphalté	15 437.50 \$
B.	20-08-2020	Soltek	Déplacement caméra de surveillance transport	2 910.00 \$
C.	01-09-2020	Écho-Tech H2O	Mesure accumulation et échantillonnage de boues étangs aérés	6 868.00 \$
D.	02-09-2020	EMS	Prise d'eau – support technique	3 000.00 \$
E.	02-09-2020	Éric Lirette, architecte	Réaménagement et optimisation de l'accueil de l'HDV	5 200.00 \$
F.	02-09-2020	Jacques Dufour et fils	Réparation chaussée 1 ^{re} Avenue-1 ^{re} Rue	10 037.50 \$
G.	02-09-2020	Tetra Tech	Prise d'eau – support technique	5 000.00 \$
H.	03-09-2020	Arrakis	Prise d'eau – support hydrogéologie	3 000.00 \$
I.	04-09-2020	France Thibault, ing.	Support technique différents dossiers	10 000.00 \$

Aides financières

R-200908-182

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'offrir une aide financière afin de soutenir les activités des organismes suivants :

	Organisme	Activité	Montant
A.	Fabrique de Forestville	Activité de golf	240 \$



	Organisme	Activité	Montant
B.	Club Le Plein d'air	Protection du chalet (en service)	500 \$

**Optimisation – Adoption de la nouvelle structure organisationnelle
R-200908-183**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Forestville souhaite optimiser ses opérations;

CONSIDÉRANT la structure organisationnelle proposée par le directeur général, pour ce faire;

Il est proposé par la conseillère Mme Dolorès Simard et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter la structure organisationnelle proposée et de mandater le directeur général à prendre toutes actions nécessaires à la mise en place de la nouvelle structure.

**Emprunt par billets au montant de 1 664 700 \$
R-200908-184**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Forestville souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 664 700 \$ qui sera réalisé le 15 septembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2009-241	336 600 \$
2004-196	38 800 \$
2014-268	233 400 \$
2007-227	48 500 \$
2017-276	388 259 \$
2007-224	419 141 \$
2012-254	200 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2009-241, 2014-268, 2007-227, 2017-276, 2007-224 et 2012-254, la Ville de Forestville souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par le conseiller M. Mario Desbiens et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 septembre 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mars et le 15 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la mairesse et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :



-3866-

2021	80 400 \$	
2022	81 900 \$	
2023	83 500 \$	
2024	85 200 \$	
2025	86 800 \$	(à payer en 2025)
2025	1 246 900 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2009-241, 2014-268, 2007-227, 2017-276, 2007-224 et 2012-254 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 septembre 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Rapport financier mensuel

R-200908-185

Il est proposé par le conseiller M. Guy Racine et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents, d'accepter le rapport financier au 31 août préparé par Mme Linda Ouellet, trésorière adjointe.

Suivi mensuel du budget d'opération 2020							
POSTE BUDGÉTAIRES	31 août		Budget total		Ratio		
	2019	2020	2019	2020	2019	2020	8 mois
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	701 161 \$	590 665 \$	1 072 000 \$	999 300 \$	65%	59%	67%
SÉCURITÉ PUBLIQUE	753 741 \$	810 514 \$	1 164 900 \$	1 298 200 \$	65%	62%	67%
TRANSPORT ROUTIER	847 536 \$	765 310 \$	1 418 100 \$	1 783 500 \$	60%	43%	67%
HYGIÈNE DU MILIEU	605 284 \$	562 875 \$	997 500 \$	1 250 200 \$	61%	45%	67%
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	588 \$	15 310 \$	4 000 \$	6 200 \$	15%	247%	67%
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	289 961 \$	286 883 \$	520 600 \$	647 900 \$	56%	44%	67%
LOISIRS & CULTURE	701 254 \$	529 350 \$	942 500 \$	1 015 100 \$	74%	52%	67%
FRAIS DE FINANCEMENT	324 926 \$	258 296 \$	585 600 \$	496 200 \$	55%	52%	67%
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 785 \$	619 540 \$	300 000 \$	1 172 800 \$	0%	53%	67%
TOTAL DES DÉPENSES	4 228 236 \$	4 438 742 \$	7 005 200 \$	8 669 400 \$	60%	51%	67%

Emprunt par billets au montant de 1 664 700 \$ - Soumission institution financière

R-200908-186

Date ouverture : 8 septembre 2020	Nombre de soumissions : 3
Heure ouverture : 14 h	Échéance moyenne : 4 ans et 6 mois
Lieu ouverture : Ministère des Finances du Québec	Date d'émission : 15 septembre 2020
Montant : 1 664 700 \$	

ATTENDU QUE la Ville de Forestville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 septembre 2020, au montant de 1 664 700 \$;

ATTENDU QU'À la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.



1 - CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD			
80 400 \$	1,30000 %		2021
81 900 \$	1,30000 %		2022
83 500 \$	1,30000 %		2023
85 200 \$	1,30000 %		2024
1 333 700 \$	1,30000 %		2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,30000 %	
2 - BANQUE ROYALE DU CANADA			
80 400 \$	1,34000 %		2021
81 900 \$	1,34000 %		2022
83 500 \$	1,34000 %		2023
85 200 \$	1,34000 %		2024
1 333 700 \$	1,34000 %		2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,34000 %	
3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.			
80 400 \$	0,80000 %		2021
81 900 \$	0,90000 %		2022
83 500 \$	1,00000 %		2023
85 200 \$	1,10000 %		2024
1 333 700 \$	1,25000 %		2025
Prix : 98,58300		Coût réel : 1,54926 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD est la plus avantageuse;

Il est proposé par la conseillère Mme Nadine Gagné et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents :

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- QUE la Ville de Forestville accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU CENTRE DE LA HAUTE-COTE-NORD pour son emprunt par billets en date du 15 septembre 2020 au montant de 1 664 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2009-241, 2004-196, 2014-268, 2007-227, 2017-276, 2007-224 et 2012-254. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;
- QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

**Demande au Gouvernement du Québec d'une programmation Accès-Logis
R-200908-187**

ATTENDU QUE le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

ATTENDU QUE 305 590 ménages au Québec ont des besoins de logements adéquats et abordables;

ATTENDU QUE ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

ATTENDU QUE la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;



ATTENDU QUE chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2.30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et Québécois;

Il est proposé par la conseillère Mme Gina L'Heureux et résolu, à l'unanimité des membres du conseil présents,

- De demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- De transmettre une copie de cette résolution à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, au ministre des Finances, M. Éric Girard ainsi qu'au ministre responsable de la Côte-Nord, M. Jonatan Julien.

Période de questions des citoyens

La mairesse dirige la période de questions des citoyens.

Clôture et levée de la séance

La mairesse déclare la séance close et le conseiller M. Guy Racine propose la levée à 20 h 00 et ce, à l'unanimité des membres du conseil présents.

Mairesse

Greffier

Je, Micheline Anctil, confirme que j'ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi des cités et villes.